

Conseil Municipal De Hanvoile

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en application de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil vingt-trois, le cinq mai à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Laurent DANIEL, maire.

PRÉSENTS : MM. Daniel, Bellu, Hédin, Péron, Gille, Renard, Maugez, Maron, MMES. Parmentier, Dewulf, Triboullet.

ABSENTS : M. Ferdoelle (pouvoir à Mme Bellu), Mme Bellay (pouvoir à M. Gille), M. Beeuwsaert (pouvoir à M. Maugez), M. Boucher (pouvoir à M. Daniel).

Madame Séverine BELLU est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du dix-sept mars 2023. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Procès-Verbal 3.2023

RETRAIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE EN TANT QUE MEMBRE DE DROIT DU SMOTHD

Monsieur le maire informe l'assemblée que, le 28 mars dernier, le conseil communautaire a voté favorablement pour le retrait de la CCPV en tant que membre de droit du SMOTHD et pour la reprise de la compétence « Très Haut Débit ». Les communes membres de la Communauté de Communes de la Picardie Verte doivent à leur tour délibérer sur ce principe. Le conseil municipal décide d'approuver le retrait de la CCPV en tant que membre de droit du SMOTHD et la reprise de la compétence « Très Haut Débit » par la CCPV en vue de sa restitution à ses communes membres.

SÉCURISATION – BT/EP/RT/HTA – SOUTER – GRANDE RUE

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal de son souhait de réaliser les travaux de sécurisation et de mise en souterrain des réseaux- BT / EP / RT / HTA dans la Grande Rue et de demander leur inscription au programme travaux du SE60. Monsieur le maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours entre la commune et le SE60. Monsieur le maire présente la proposition foncière du Syndicat d'Energie de l'Oise pour un coût total de 770 671,20 € et un reste à charge pour la commune de 215 351,72 € après subvention.

RENOUVELLEMENT DE LA DÉFISCALISATION DE LA CONTRIBUTION INCENDIE :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le SIAEB demande aux collectivités de renouveler la défiscalisation de la contribution incendie pour 2023, indiquant une dépense de 2 385,00 € pour la commune de Hanvoile. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la défiscalisation de la contribution incendie pour 2023.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le renouvellement de la défiscalisation de la contribution incendie n'a pas été prévue au budget 2023 de la commune, et signale qu'il y a lieu de réaliser une décision modificative sur le budget primitif 2023 comme suit :

- Article 60618 fournitures non stockables : - 2 385,00 €
- Article 6558 contributions obligatoires : + 2 385,00 €

Le conseil municipal approuve la modification ci-dessus.

MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Monsieur le maire rappelle au conseil que lors de la dernière réunion, le projet de délibération concernant la mise en place de l'entretien professionnel avait été présenté au Comité Technique. Ce dernier a émis un avis favorable en date du 31 mars 2023. Le conseil décide donc de mettre en place ledit entretien.

RÉGULARISATION DÉLIBÉRATION REPAS FÊTE VILLAGEOISE

Monsieur le maire propose au conseil municipal, de fixer les prix du repas et des boissons pour la fête villageoise comme suit :

- 25,00 € pour les adultes
- 10,00 € pour les enfants de moins de 12 ans.
- 12,00 € pour la bouteille de crément
- 9,00 € pour la bouteille de vin

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer les prix du repas et des boissons de la fête villageoise comme ci-dessus.

CONTRAT DE MISE À DISPOSITION DU PARC MUNICIPAL THIERRY MAUGEZ

Suite à plusieurs demandes de mise à disposition du parc municipal Thierry Maugez, monsieur le maire propose au conseil municipal d'établir une convention de mise à disposition, à titre gracieux pour les associations domiciliées dans la commune ainsi que pour les vins d'honneur des habitants célébrant leur mariage dans la commune et une tarification de 100,00€ pour les vins d'honneur des habitants extérieurs à la commune.

Le conseil municipal approuve la proposition de monsieur le maire.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire présente au conseil municipal le bilan de la fête villageoise, qui a, encore cette année, été un succès, bonne ambiance lors de la soirée du samedi et excellent après-midi festif le dimanche avec les activités gratuites proposées aux enfants et adultes.

Monsieur le maire informe le conseil que le « Village estival » organisé par la Département aura lieu le 26 juillet dans le parc municipal Thierry Maugez.

Monsieur le maire informe le conseil de l'avancement des travaux concernant la mise aux normes de la station d'épuration. La partie réseaux est terminée, la réception aura lieu le 12 mai prochain, la deuxième partie, la réhabilitation de la station, est prévue pour le 12 juin.

Monsieur Gille présente un devis concernant l'achat d'un aspirateur broyeur de feuilles adaptable derrière le camion de l'agent technique.

Monsieur Renard s'interroge sur la nécessité d'allumer l'éclairage public en cette saison au vu de la luminosité naturelle. Le conseil décide d'éteindre pendant cette période.

Monsieur Maron informe que la bourse aux plantes aura lieu le dimanche 7 mai dans le parc municipal Thierry Maugez.

Madame Parmentier signale qu'une barre est descellée sur le parvis de l'église. Monsieur le maire répond que le nécessaire sera fait pour la réparation.

Monsieur le maire présente au conseil municipal le plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme intercommunal à valeur de Programme Local de l'Habitat (PLUiH). Le conseil municipal n'émet pas d'objections.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, monsieur le maire déclare la session close à 22H45.